



Maison des associations
67, rue St François de Sales
73000 CHAMBERY
☎ 06-82-17-58-94
Email : club@chambery-escalade.fr
<http://www.chambery-escalade.fr>



CHARTRE DES COMPETITEURS CHAMBERY ESCALADE - SAISON 2008/2009

L'engagement du club sur les groupes « compétitions » représente un budget de 25000€ pour l'encadrement des entraînements et 15000€ pour les compétitions.

Pour la saison 2008/2009, **le club prendra en charge les compétitions déterminées par les entraîneurs en fonction du niveau et des objectifs des compétiteurs.**

En contrepartie, le club demande à chaque compétiteur de :

- ✓ **s'entraîner le plus sérieusement** possible ;
- ✓ **respecter les entraîneurs, les horaires** d'entraînements, **les règles de fonctionnement** (utilisation de la magnésie, propreté...) **et le matériel** ;
- ✓ **participer aux compétitions fixées par l'entraîneur** ;
- ✓ **respecter les dates limites d'inscriptions aux compétitions, stages, sorties...** ;
- ✓ **prévenir au moins 15 jours à l'avance** (sauf maladie ou cas de force majeure) **toute défection à une compétition** prévue sur le calendrier fixé par l'entraîneur ;
- ✓ **porter la tenue du club lors des compétitions** ;
- ✓ **représenter le club à la demande des dirigeants** (portes ouvertes...) ;
- ✓ **aider au moins 2 journées par an, aux compétitions organisées par le club** (ouverture, assurance, arbitrage...) ;
- ✓ envoyer des photos, comptes-rendus de stages...aussi souvent que possible au club pour le petit bulletin et le site Internet ;
- ✓ pour les **sportifs de haut niveau, le montant maximum des remboursements ne peut excéder 1000€ par an.**
- ✓ Autorise mon enfant à participer aux compétitions auxquelles le club engage mon enfant (pour les mineurs)

Les **parents des compétiteurs s'engagent à transporter 2 fois par an, au moins 3 compétiteurs lors des compétitions choisies par le club en Savoie et sur les départements limitrophes** (2 chèques de 40€ seront demandés en caution en début d'année. A chaque transport pour le club, 1 chèque vous sera rendu. Si les transports ne sont pas effectués, les chèques seront encaissés en fin d'année par le club).

Les entraîneurs se réservent le droit de suspendre l'inscription à une compétition si le compétiteur ne respecte pas cette charte.

Date et signature du compétiteur

date et signature parents
(pour les mineurs)

